

# ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

ProCare Dent 30 P

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse/fabricant

Miele AG  
Limmatstrasse 4  
CH-8957 Spreitenbach  
No. de téléphone +41 56 417 20 00  
No. Fax +41 56 417 24 28  
www.miele-professional.com

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

## ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

### composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient acide phosphorique

### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### acide phosphorique

No. CAS 7664-38-2  
 No. EINECS 231-633-2  
 Numéro d'enregistrement 01-2119485924-24  
 Concentration  $\geq$  50 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Met. Corr. 1 H290  
 Skin Corr. 1B H314  
 Eye Dam. 1 H318

##### Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319  $\geq$  10 < 25 %  
 Skin Corr. 1B H314  $\geq$  25 %  
 Skin Irrit. 2 H315  $\geq$  10 < 25 %

##### Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

##### acide citrique

No. CAS 77-92-9  
 No. EINECS 201-069-1  
 Numéro d'enregistrement 01-2119457026-42  
 Concentration  $\geq$  1 < 10 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Eye Irrit. 2 H319

# ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

STOT SE 3

H335

**Autres données**

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

**Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu à ce jour.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

**5.3. Conseils aux pompiers**

# ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

## Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

## Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > -15 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

Acide citrique anhydre

# ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	2	mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite à courte terme	4	mg/m <sup>3</sup>

Remarque: SSc; AW Reizung

**acide phosphonique à ...%**

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	2	mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite à courte terme	4	mg/m <sup>3</sup>

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; Lunge OAW Haut Auge; NIOSH OSHA

**acide phosphonique à ...%**

Liste	IOELV	
Type	IOELV	
Valeur	1	mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite à courte terme	2	mg/m <sup>3</sup>

**Autres données**

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

**Protection respiratoire - Note**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

**Protection des mains**

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant  $\geq$  0,65 mmTemps de pénétration  $>$  480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant  $\geq$  0,4 mmTemps de pénétration  $>$  480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant  $\geq$  0,7 mmTemps de pénétration  $>$  480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant  $\geq$  0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

**Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État de la matière</b>	liquide	
<b>Couleur</b>	incolore	
<b>Odeur</b>	caractéristique	
<b>Point de fusion</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Point de congélation</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>inflammabilité</b>		
évaluation	Non applicable	
<b>Limite inférieure et supérieure d'explosion</b>		
Remarque	Non applicable	
<b>Point d'éclair</b>		
Remarque	Non applicable	
<b>Température d'inflammabilité</b>		
Remarque	Non applicable	
<b>température de décomposition</b>		
Remarque		
Remarque	non déterminé	
<b>valeur pH</b>		
Valeur	env. 0,7	
température	20 °C	
<b>Viscosité</b>		
<b>dynamique</b>		
Valeur	< 50	mPa.s
température	20 °C	
<b>solubilité(s)</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Pression de vapeur</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Densité et/ou densité relative</b>		
Valeur	1,47	g/cm <sup>3</sup>
température	20 °C	
<b>Densité de vapeur relative</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>9.2. Autres informations</b>		
<b>La limite de l'odeur</b>		
Remarque	non déterminé	

# ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

**Le coefficient de l'évaporation**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Remarque miscible en toutes proportions

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène. Réagit avec les lessives alcalines.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****acide citrique**

Espèces	rat		
DL50		11700	mg/kg

**acide citrique**

Espèces	souris		
DL50		5040	mg/kg

**acide phosphonique à ...%**

Espèces	rat		
DL50		2600	mg/kg

**ProCare Dent 30 P**

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****acide phosphonique à ...%**

Espèces	lapin		
DL50	2740		mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation cutanée**

évaluation Corrosif  
Remarque Les critères de classification sont remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation Corrosif  
Remarque Les critères de classification sont remplis.

**sensibilisation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.



# ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

## Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

## Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### acide citrique

Espèces	cyprins dorés ( <i>Leuciscus idus</i> )			
CL 50	440	à	706	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

##### acide phosphonique à ...%

Espèces	Gambusia affinis			
CL 50	138			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### acide citrique

Espèces	Daphnia magna			
CE50	120			mg/l
Durée d'exposition	72	h		

##### acide phosphonique à ...%

Espèces	Daphnia magna			
CE50	> 100			mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

#### Toxicité pour les algues (Composants)

##### acide phosphonique à ...%

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	> 100			mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

non déterminé

#### La dégradabilité facile (Composants)

##### acide citrique

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

non déterminé

#### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

# ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	--

Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	---

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 02	emballages en matières plastiques
---------------------	----------	-----------------------------------

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	-----------	--

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.




## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		1 Acides	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1805	1805	1805
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE PHOSPHORIQUE SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

30 % et plus:  
phosphates

#### COV

COV (CH)	0	%
COV (CE)	0	%

# ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

## Autres réglementations

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

## Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
ISO: International Organization for Standardization  
OEL: Occupational exposure limit  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
UN: United Nations  
IMO: International Maritime Organization  
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

## ProCare Dent 30 P

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression 05.02.25

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.